

Communiqué SIX Swiss Exchange

Du Département des indices
 Téléphone +41 58 399 59 00
 E-mail customersupport@stox.com
 Pages 2
 Date 11.03.2011

2011
 n° 10

Révision des règlements relatifs aux familles d'indices SMI® et SPI® et à l'indice SLI Swiss Leader Index® au 1^{er} juillet 2011

Madame, Monsieur,

Suite aux recommandations de la Commission des indices, la direction générale de SIX Swiss Exchange a décidé de remanier les règlements des familles d'indices SMI et SPI et de l'indice SLI Swiss Leader Index. Ces révisions tiennent compte de l'évolution du marché et garantissent l'acceptation et la qualité des indices de référence et des valeurs phares de la bourse suisse.

Le détail des révisions figure dans le tableau suivant:

Règles famille d'indices SMI et règles de l'indice SLI Swiss Leader Index		
Chiffre 3.2	Etablissement du classement	Liens règles des indices: → Famille d'indices SMI → SLI Swiss Leader Index (en vigueur à compter du 1 ^{er} juillet 2011)
Chiffre 3.2.4 / 3.2.5	Critère additionnel pour l'admission et l'exclusion d'entreprises avec cotation à titre primaire des actions auprès de plusieurs bourses et avec un chiffre d'affaires inférieur à 50% à la SIX Swiss Exchange	
Chiffre 3.3	Mutations hors périodes de révision et d'admission	
Règles famille d'indices SPI		
Chiffre 6.1	Univers des titres	Lien règles de l'indice: → Famille d'indices SPI (en vigueur à compter du 1 ^{er} juillet 2011)
Chiffre 6.3	Etablissement du classement	
Chiffre 6.4	Critères de mutation	
Chiffre 6.5	Mutation extraordinaire	
Chiffre 6.6	SPI EXTRA®	
Chiffre 6.7	SPI ex SLI®	

Le remaniement des règlements des indices permet d'assurer aux sociétés fortement capitalisées dont les actions font l'objet d'une cotation primaire sur plusieurs bourses et dont les volumes traités sur SIX Swiss Exchange représentent moins de 50%, la liquidité nécessaire pour se qualifier à l'admission aux indices phares SMI, SMI Mid et SLI Swiss Leader Index.

Simultanément, la distinction par taille (petites, moyennes et grandes valeurs) qui était effectuée pour les sous-indices de la famille SPI sera désormais exclusivement mesurée à l'aune de la capitalisation boursière. On évitera ainsi que les sociétés fortement capitalisées qui ne remplissent pas les critères d'admission au SMI en raison de leur liquidité soient rangées dans le segment des moyennes valeurs et donc intégrées à l'indice SPI EXTRA®.

Les règlements amendés des indices prendront effet le 1^{er} juillet 2011 et formeront la base sur laquelle interviendra le remaniement des indices lors de la révision ordinaire de septembre 2011.

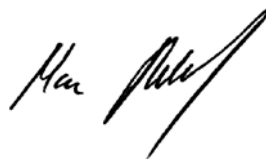
Notre help desk se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information au numéro de téléphone +41 (0)58 399 59 00 ou par courriel customersupport@stoxx.com.

Cordiales salutations

SIX Swiss Exchange SA



Werner Bürki
Membre de la Direction générale



Marc Berthoud
Deputy Head of Data & Index Products Division

Vous pouvez obtenir des informations sur les événements concernant les indices de la SIX Swiss Exchange (SMI®, SPI®, SLI®, SXI®, SBI®) en vous abonnant à notre **service e-mail** hebdomadaire gratuit ([enregistrement](#)).

© SIX Group, SIX Swiss Exchange, SPI, Swiss Performance Index (SPI), SPI EXTRA, SPI ex SLI, SMI, Swiss Market Index (SMI), SMI MID (SMIM), SMI Expanded, SXI, SXI Real Estate, SXI Swiss Real Estate, SXI Life Sciences, SXI Bio+Medtech, SLI, SLI Swiss Leader Index, SBI, SBI Swiss Bond Index, SAR, SAR SWISS AVERAGE RATE, SARON, SCR, SCR SWISS CURRENT RATE, SCRON, SAION, SCION, VSMI et SWX Immobilienfonds Index sont des marques enregistrées en Suisse et/ou en l'étranger pour SIX Group SA respectivement SIX Swiss Exchange SA, leur utilisation nécessite une licence.